



Citoyenneté et Immigration Canada

[Accueil](#) > [Travailler](#) > [Travailleurs temporaires](#)

Présenter une demande de permis de travail

Suivez ces étapes pour présenter une demande de permis de travail :

▼ 1. Déterminer la façon de présenter votre demande

En ligne

Vous devez :

- avoir accès à un scanneur ou à un appareil photo afin de créer des copies électroniques de vos documents et de les télécharger,
- posséder une carte de crédit valide pour effectuer le paiement.

[Déterminez si vous êtes admissible et présentez votre demande en ligne.](#)

Demande papier

Suivre les étapes 2 à 4 ci-dessous.

▼ 2. Obtenir une trousse de demande

Le [guide d'instructions](#) vous indique comment remplir une demande, ainsi que les documents que vous devez transmettre pour obtenir votre permis de travail.

Il existe différentes façons de présenter une demande de permis de travail, selon l'endroit d'où vous le ferez.

Avant de présenter une demande ou de demander un permis de travail à un point d'entrée, vous aurez besoin des documents suivants :

- une offre d'emploi écrite de votre employeur;
- une preuve que vous remplissez les exigences de l'emploi (par exemple, une preuve que vous possédez un certain niveau de scolarité ou de l'expérience de travail).

Vous pourrez aussi avoir besoin de :

- l'avis sur le marché du travail ([AMT](#)) favorable relatif à votre offre d'emploi obtenu par votre employeur (si l'emploi requiert un [AMT](#), nous n'accepterons pas votre demande sans [AMT](#) valide).

S'il est nécessaire d'obtenir un avis sur le marché du travail, il incombe à votre employeur de le faire et de vous l'envoyer. Lorsque le gouvernement du Canada confirme que votre employeur peut vous offrir un emploi, l'employeur vous enverra la lettre de confirmation de l'[AMT](#). Vous devez fournir une offre d'emploi détaillée et l'[AMT](#) avec votre demande.

Il est à noter que, malgré un avis sur le marché du travail favorable, il n'est pas garanti que vous obtiendrez un permis de travail.

Certains emplois n'[exigent pas un AMT](#). Pour ces emplois, vous devrez soumettre les documents suivants :

- une preuve de votre identité (passeport ou titre de voyage valide qui garantit que vous serez en mesure de retourner dans le pays de délivrance du document);
- une preuve de votre statut d'immigration dans le pays à partir duquel vous présentez votre demande (si vous n'êtes pas un citoyen de ce pays).

Passeport et visa de visiteur

Pour travailler au Canada, vous devez satisfaire aux exigences relatives au permis de travail. Vous devez également satisfaire aux règles relatives à l'entrée au Canada, ce qui signifie qu'il est possible que vous deviez également obtenir un passeport et un [visa de résident temporaire \(VRT\)](#), aussi désigné visa de visiteur.

Le [VRT](#) est un document officiel qui est inséré dans votre passeport.

Si vous devez obtenir un [visa de résident temporaire](#), vous n'avez pas besoin d'en faire la demande de façon distincte ou de payer d'autres frais. Si nous approuvons votre demande de permis de travail, nous vous délivrerons un visa au même moment que les documents dont vous avez besoin pour entrer au Canada comme travailleur.

Si vous êtes un citoyen ou un résident permanent

- des États Unis,
- de Saint Pierre-et-Miquelon,
- du Groenland,

vous n'avez pas besoin d'un passeport ou d'un [VRT](#) pour entrer au Canada. Toutefois, vous devez fournir une preuve de citoyenneté ou de résidence permanente, comme une carte d'identité nationale ou un certificat d'inscription au registre des étrangers.

▼ 3. Payer les frais de traitement de la demande

Des frais sont exigés pour la présentation d'une demande de permis de travail.

Dans nombre de pays, les frais peuvent être payés en devise locale.

Pour obtenir plus de renseignements sur les frais, ainsi que sur la façon de les acquitter, consultez le site Web du [bureau des visas](#) desservant votre pays ou région.

Les frais ne vous seront pas remboursés, même si votre demande est refusée.

▼ 4. Soumettre la demande

Une fois votre formulaire de demande est rempli, assurez-vous de le signer et de le dater. Vérifiez si votre demande comprend tous les documents et les frais requis. Assurez-vous que vous avez un reçu de paiement des frais et que le montant indiqué est exact.

Nous vous renverrons votre demande si elle n'est pas dûment remplie ou s'il manque des documents.

Si vous présentez une demande à partir de l'extérieur du Canada

Vous devez présenter votre demande au [bureau des visas](#) desservant votre pays ou région. Vous devez avoir un statut juridique valide dans votre pays.

Si vous présentez une demande à votre arrivée au Canada

Si vous êtes admissible à le faire, vous pouvez présenter une demande pour obtenir l'autorisation de travailler au Canada directement à un point d'entrée canadien. Aucun formulaire de demande n'est utilisé dans ce cas, mais vous devez payer des frais et quand même présenter les mêmes documents que si vous aviez présenté une demande à partir de l'extérieur du Canada.

Si vous présentez une demande à partir du Canada

Vous pouvez envoyer votre demande de permis de travail par la poste au Centre de traitement des demandes – Vegreville, en Alberta, ou [la présenter en ligne](#).

Si vous souhaitez présenter une demande pour [travailler temporairement au Québec](#), vous devez satisfaire à toutes les mêmes exigences et obtenir un certificat auprès de la province.

Vous avez besoin d'aide?

Nous avons peut-être la réponse parfaite pour vous.

Questions populaires

- › [Comment puis-je me renseigner sur les emplois au Canada?](#)
- › [Mon permis de travail impose-t-il des conditions?](#)
- › [Mon époux ou conjoint de fait peut-il travailler au Canada?](#)
- › [Dans quels cas puis-je faire une demande de permis de travail ouvert?](#)
- › [Qu'est-ce qu'un avis relatif au marché du travail?](#)

Avez-vous besoin d'aide pour autre chose?

Tapez des mots clés comme « visa » ou « permis de travail »

Recherche

Liens connexes

- › [Travailler au Québec](#)
- › [Ressources humaines et Développement des compétences Canada](#)
- › [Foire aux questions](#)

Vidéo d'instructions



[La biométrie – étape par étape](#)

Où envoyer votre demande

- › [Trouver l'endroit où vous devriez envoyer votre demande](#)

Date de modification : 2013-11-06